

Un nouveau mandat pour 2021-2025

Le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (C.D.E.N.) du 29 juin a validé la nomination de 75 personnes pour la fonction de D.D.E.N.. Les délégué(e)s sont nommé(e)s pour quatre ans par Madame la Directrice des Services Départementaux de l'Éducation Nationale. Leur prise de fonction sera effective à la rentrée de septembre 2021.

Pour rappel, le Délégué exerce une fonction bénévole. Ses missions sont : la visite des écoles (état des locaux, sécurité, hygiène, fréquentation scolaire, mobilier scolaire...), la participation aux conseils d'écoles (membre de droit), l'organisation et la vie scolaire, les relations avec les autorités locales...

221 écoles publiques et 149 écoles privées seront dotées d'un D.D.E.N. ; nous sommes loin de la formule envisagée "une école – un D.D.E.N.". Beaucoup de collègues n'ont pas souhaité renouveler leur mandat, parfois sans trouver de remplaçant et le nombre de nouveaux candidats ne compense pas les départs.

Depuis plus d'un an, la pandémie a compromis les relations directes, les échanges verbaux, amicaux, militants et a souvent freiné les activités associatives, qui se sont résumées à des contacts numériques distants. Souhaitons qu'en réaction à cette situation subie par nécessité sanitaire, les individus éprouveront le besoin vital de s'engager, de s'exprimer, et reprendront goût au débat pour défendre leurs idées, dans des instances de réflexion respectueuses, loin de la facilité individuelle des invectives, en particulier celles des réseaux sociaux.

L'École Publique en Vendée a besoin de D.D.E.N. impliqués activement dans leurs écoles où ils sont garants de la Laïcité. Merci aux collègues pour leur engagement pour cette belle cause, valeur fondamentale des autres valeurs de la République.

Assemblée " Délégation Départementale" organisée en début de mandat

Comme le stipulent les statuts de l'Union, une réunion de "Délégation Départementale", l'équivalent d'une Assemblée Constitutive, se tiendra à la rentrée scolaire. Elle sera l'occasion d'accueillir les nouveaux délégués, de leur fournir les renseignements nécessaires à leur fonction et de déterminer les sujets capitaux, les thèmes principaux sur lesquels l'Union Départementale devra travailler en priorité durant les quatre prochaines années. Il sera fait appel à de nouveaux administrateurs pour renforcer le Conseil d'Administration et dynamiser la vie dans chaque délégation.

La vie de l'Union – 2020 – 2021

Adoption des documents " Assemblée Générale" 2021

L'Assemblée Générale prévue à Montaigu (déjà en 2020) ne pouvant pas se tenir en « présentiel », les rapports d'activité et financier, le budget prévisionnel ainsi que le maintien de la cotisation 2022 à 29 €, ont été soumis au vote des Délégués dans la première quinzaine de juin 2021. Ces documents avaient été précédemment adoptés par les administrateurs lors du Conseil d'Administration du 15 avril 2021.

- 83 électeurs inscrits
- Participation 65 % (54 votes exprimés)

Validation du rapport d'activité 2020 :

- OUI : 51
- NON : 0
- Blancs : 3

Validation du compte d'exploitation 2020 :

- OUI : 53
- NON : 0
- Blanc : 1

Validation du budget prévisionnel 2021 :

- OUI : 51
- Non : 0
- Blancs : 3

Validation du maintien du montant de la cotisation pour 2022 à 29 € :

- OUI : 50
- NON : 0
- Blancs : 4

Les membres du Conseil d'Administration remercient les collègues D.D.E.N. de leur participation à ce vote qui les conforte dans leur engagement et leurs démarches. Souhaitons que l'an prochain, tous les D.D.E.N. de Vendée puissent se retrouver au collège Ragon à Montaigu-Vendée lors de l'Assemblée Générale annuelle pour des échanges en "présentiel".



À tous les DDEN

Afin d'alimenter notre petit bulletin, vous avez sans doute des articles sur la vie de votre délégation. Ils peuvent être intéressants pour les autres DDEN. Vous pouvez nous envoyer un petit "papier" résumé (12 lignes maximum) et nous essayerons de le mettre dans nos pages. Merci pour votre contribution.

La tenue des Conseils d'Administration

La crise sanitaire a perturbé considérablement la tenue des Conseils d'Administration. Le 15 avril, le Conseil d'Administration prévu par "Via" s'est transformé en une réunion d'échanges. En effet, trois administrateurs de La Roche-sur-Yon n'ont jamais réussi à se connecter. Le dernier Conseil d'Administration de l'année scolaire a pu se tenir en "présentiel" le 17 juin et le quorum était atteint.

Force est de constater que le travail des D.D.E.N. sur le terrain est toujours très actif, malgré la pandémie. Ces réunions ont permis de faire un tour des délégations.

Montaigu - Alain Quitté

La fermeture de 6 classes est prévue. L'ouverture programmée d'une classe à l'école publique de Saint-Hilaire-de-Loulay a été annulée.

La construction d'un collège catholique sur Boufféré inquiète quant au maintien des effectifs des écoles publiques de Boufféré et de Saint-Georges-de-Montaigu, dans un secteur orphelin en collège public. L'accueil d'une dizaine d'enfants de La Rabatelière à l'école publique de Chavagnes-en-Paillers a été l'objet d'un important dossier afin d'obtenir un transport scolaire. L'historique en est développé dans un article du présent bulletin.

A Treize-Septiers, l'école a été fermée 5 jours pour « cas contacts » et les parents ont eu la surprise de se voir facturer la part salariale des repas. Ils ont vécu cette facturation comme une double peine.

Sud-Ouest et Littoral - Luçon – Joseph Mady

Il y a 3 fermetures programmées.

L'école de L'Aiguillon atteindra les 120 élèves à la rentrée. Suite à un changement important de la municipalité, Joseph Mady regrette les bonnes relations entretenues les années précédentes. La fusion des communes de L'Aiguillon et de La Faute est en projet ; création d'une Commune nouvelle.

Une classe a été fermée à Corpe quelques jours pour non remplacement de l'enseignant.

À Luçon, le futur emplacement de l'école du Centre n'est toujours pas décidé.

Joseph a interpellé le Conseil d'Administration sur le « Passeport Civisme » mis en place par l'association des maires. Sur l'Aiguillon, il s'est organisé dans l'école :

- en 4 activités collectives scolaires sous la tutelle de l'enseignant de C.M. 2.
- et 4 activités individuelles sous la tutelle du président d'association ou des responsables des services publics.

Le responsable de la délégation est désolé de constater que 5 « D.D.E.N. piliers » quittent l'association. Il reste 16 écoles sans D.D.E.N., en particulier sur le secteur proche des Sables.

La réunion de délégation est prévue pour la mi-septembre.

Haut Bocage - Les Herbiers – Suzanne Barsi

Sur les 3 D.D.E.N. actuels, 2 renouvellent leur adhésion.

Les cas de violence semblent s'accroître de l'avis général. À la maternelle Dolto, la responsable Suzanne BARSİ évoque les enseignants démunis face aux enfants en difficulté : un R.A.S.E.D. qui ne suit pas, manque d'orthophoniste et de pédiatre. Il reste les A.P.C. (Aides Personnalisées Complémentaires) et la médecine scolaire qui constate, sans suite. Les problèmes sont remontés à l'I.E.N.

À la maternelle Jacques Prévert, où il y a eu l'ouverture d'une classe depuis l'obligation à 3 ans, le problème de la propreté des enfants est récurrent. Le maintien en G.S., souvent positif, n'est pas possible du seul fait qu'il doit se faire avec l'avis de la M.D.P.H. (Maison Départementale des Personnes Handicapées). L'appellation de ce service comportant le mot « handicap » rebute les parents. De plus, il n'y a pas d'enseignant spécialisé pour les élèves allophones.

Littoral Nord et Iles - St-Gilles-Croix-de-Vie - Yves RÉTRIF

La délégation perd 5 collègues, dont 2 sont maintenant élus municipaux sur St-Hilaire-de-Riez. Il reste 4 communes à pourvoir en D.D.E.N.

Aizenay – Challans

Cette délégation reste sans responsable, comme celle des Sables d'Olonne "Littoral Centre"

Bocage Est - Chantonnay – Mireille Delcourt

La responsable signale l'absence de transport scolaire pour conduire les enfants des communes environnantes, sans service public, sur l'école publique de La Chataigneraie. Dans ce secteur, la direction de l'Enseignement Catholique semble vouloir fermer des écoles. Il nous faudra être vigilants sur une éventuelle organisation de transport scolaire inter établissements privés, et dans ce cas-là, obtenir la même chose pour l'enseignement public.

Semaine scolaire

Lors des Conseils d'École, les participants ont voté pour la reconduction de la semaine de 4 jours ; cette dérogation à la semaine de "4 jours et demi " arrivait à échéance après 3, ou 4 années d'existence.

Dans plusieurs communes, il a été choisi d'abandonner la semaine de 4 jours et demi.

En Vendée, il ne reste que 9 communes à respecter les 4 jours et demi légaux ; soit 6.3% des élèves de l'enseignement public du 1er degré.

- Dans la majorité des délégations, les cas de violence semblent en augmentation ; les situations de confinement amplifiant les problèmes.

- Les remplacements d'enseignants absents ont fait défaut ; la priorité étant donnée aux petites structures.

Contrats Locaux d'accompagnement

Ces contrats ont déjà été évoqués dans la lettre N° 9. Ils ont pour objectifs de mieux tenir compte des contextes locaux et de répondre à la problématique des écoles orphelines. Il y en a 3 de prévus sur La Roche-sur-Yon (pas en maternelle) et 1 sur le R.P.I. Doix-Fontaines-Montreuil.

Ils sont conduits à titre expérimental sur les Pays de la Loire : 10 "équivalents temps plein", des indemnités et 22 240 € de crédits pédagogiques pour le 1er degré, dans l'Académie.

Les projets des écoles élémentaires Laënnec, Pont-Boileau et Pyramides sont finalisés et les contrats devraient être signés pour 2021. Ces écoles, en situation C.A.P.É., bénéficieront d'un poste mutualisé et de moyens financiers.

La vie dans les délégations

Les réunions de délégation n'ont pas pu se tenir comme les années précédentes. En 2021, seules celle de Fontenay-le-Comte, en "présentiel" le 21 janvier et celle de Montaigu en vidéo-conférence le 15 mars, ont eu lieu. Aux Herbiers, la rencontre a été annulée pour cause de contamination dans les écoles. Celle de Luçon, initialement prévue fin juin, se tiendra à la rentrée, mi-septembre.

L'absence de cette relation avec les D.D.E.N. dans leur circonscription a nui au bon fonctionnement de l'Union car elle est indispensable et enrichissante. Heureusement, les responsables de délégation ont continué à assurer ce lien et ont gardé le contact avec leur I.E.N.

Espérons que la prochaine année scolaire sera celle de la convivialité et d'échanges constructifs.



Une deuxième jeunesse pour l'école maternelle "La Fontaine" à Chantonay

Cette école a été construite en 1976 et l'extérieur n'a jamais été restauré, si bien que la façade n'avait plus rien d'une école au point que certains parents se posaient des questions. Par contre, l'intérieur était très accueillant.

Depuis dix ans, à chaque Conseil d'École, Mireille DELCOURT réclamait la rénovation de l'école. Sa persévérance valait la peine car le projet décidé par la mairie est grandiose.

Un exemple à l'école publique "Le Petit Prince" de Beaurepaire : "Des élèves de C.M. récompensés"

La communauté de communes des Herbiers a élaboré et mis en place, en collaboration avec les communes du secteur, un passeport civisme à destination des classes de C.M.2 reprenant les notions abordées dans le programme scolaire. A la Gaubretière, ce passeport civisme est actuellement en cours de finalisation et sera mis en place à la prochaine rentrée.

La classe de C.M.1 et C.M.2 de l'école du Petit Prince a participé cette année à différents projets de ce passeport civisme et a été récompensée deux fois.

Mme Zham, D.D.E.N., souhaitait que les élèves et leur enseignante, Mme Sellier, soient félicités pour le travail accompli. Malgré les difficultés, les restrictions et l'annulation des projets et sorties dues à cette crise sanitaire, ils ont pu aller au-delà et montrer leurs qualités et compétences lors des différentes activités proposées. Un grand BRAVO aux élèves et à leur enseignante.

Première cérémonie le jeudi 10 juin 2021 : le passeport civisme

M. Gautier, Maire, Mme Tupinon, Conseillère Municipale et M. Robin, représentant la communauté de communes des Herbiers sont venus féliciter les 13 élèves de C.M.2 et leur remettre leur passeport civisme ainsi qu'un diplôme de sécurité routière.

Dans le cadre de ce projet, les élèves devaient réaliser 8 actions,

4 en classe et 4 de façon individuelle :

- Découvrir la mairie de Beaurepaire
- Don aux Restos du Cœur
- Lien avec les aînés
- Porter secours
- Commémorations des guerres (concours)
- Permis internet
- Animation liée à l'environnement avec la Cicadelle
- Découverte du patrimoine de Beaurepaire : visite du Grand Logis

Les commémorations n'ayant pas pu être maintenues cette année, l'enseignante a proposé à ses élèves d'y participer autrement. Elle a donc inscrit sa classe au concours des « Petits Artistes de la Mémoire et la Mémoire des Combattants » organisé par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre » (O.N.A.C.V.G.). Ses élèves sont arrivés premiers à ce concours.

2ème cérémonie, le mercredi 16 juin à La Roche-sur-Yon

Y étaient présents les élèves et leurs familles, la directrice de l'école et l'enseignante des C.M., M. Tricoire, représentant le Comité d'Entente et M. Burgaud représentant l'O.N.A.C.

Suite à leurs recherches documentaires (archives départementales, poilus disparus en 14-18...), les élèves ont travaillé par groupe pour réaliser un petit cahier racontant les mémoires de guerre de soldats natifs de Beaurepaire et décédés avant l'âge de leurs 30 ans : Eugène Carton et son frère Célestin.

Ce projet a permis aux élèves de faire appel à leur esprit créatif et à leur imagination pour fabriquer le livre, souvenir d'un poilu. Ils ont pu travailler différents domaines de compétences en français, arts, histoire, géographie, informatique... et acquérir une approche très humaniste qui leur a permis de réfléchir sur le devoir de mémoire.

Lors de ces cérémonies, les échanges avec les élèves, leurs parents et grands-parents, les élus ont permis à chacun de se présenter et de faire connaître la fonction de D.D.E.N auprès des différents participants.



Transport scolaire - La Rabatelière...

Le 20 avril 2021, les D.D.E.N. de la circonscription de Montaigu-Vendée ont adressé à la députée du Nord-Vendée un courrier pour demander son appui dans le dossier de La Rabatelière, dossier à cette date, sans aucune réponse de la Région, du Département ou de la Préfecture.

Dans cette commune où il n'y a qu'une école catholique, des parents désirent scolariser leurs enfants à l'École Publique de Chavagnes-en-Paillers. Actuellement 8 enfants y sont déjà scolarisés et d'autres sont inscrits pour la prochaine rentrée.

Pour une prise en charge par un transport scolaire de ces enfants, il suffirait de créer un point d'embarquement dans le bourg de La Rabatelière (jusqu'à présent les parents véhiculaient les élèves). Une réponse a été donnée par le maire : un arrêt à mi-chemin entre La Rabatelière et Chavagnes-en-Paillers, à un croisement dangereux, sur une route très passante, à 2,5 km de La Rabatelière. Sachant qu'il y a 4,5 km entre La Rabatelière et Chavagnes-en-Paillers, les parents devraient y conduire leurs enfants en voiture. Le service rendu serait bien mince et hors de toute notion d'écologie. Le maire ne souhaite pas cet exode vers l'École Publique car il craint une baisse des effectifs de l'école catholique.

Les parents très motivés ont engagé énormément de démarches depuis 2 ans, auprès du préfet, du maire, de la région, de l'Inspection... Ils ont fait paraître un article de presse. Mais le venin des réseaux sociaux a érodé leur implication...

Dans notre courrier à la députée, que nous pensons être également concernée par la situation générale en Vendée, nous avons évoqué également le dossier des Essarts-en-Bocage où la commune nouvelle n'organise aucun transport scolaire auprès des communes déléguées, orphelines d'École Publique, pour amener les enfants à la seule École Publique.

Également, nous y avons évoqué La Chataigneraie où des élèves de communes environnantes ne peuvent pas profiter d'un transport scolaire pour aller à la seule École Publique "Elie de Sayvre".

On y a aussi abordé l'énormité de la commune nouvelle de Montreverd où il n'y a aucune école publique.

Pour conclure, nous avons évoqué notre ressenti d'abandon, alors que de la part du gouvernement, il n'est question que de loi de séparatisme et de Laïcité.

Un exemplaire de ce courrier a été adressé également au préfet, au président de la communauté de communes de Saint-Fulgent- Les Essarts. A part un accusé réception des secrétariats, aucune réponse. Le responsable de la délégation Alain QUITTÉ rappelle régulièrement les services, mais il ne peut joindre que les secrétaires. D'autre part, il a adressé un message à la responsable des transports de la Région afin de pouvoir lui expliquer par téléphone les problèmes : aucune réponse.

Ce dossier est également défendu par la CDAL et la F.C.P.E.

Motion du collectif des RASED de Vendée,

proposée à la discussion et au vote lors de nombreux Conseils d'école du mois de juin.

Sur un secteur plus ou moins important de plusieurs écoles, les Réseaux d'Aides Spécialisés Aux Elèves en Difficultés (RASED) ont pour mission de réduire la difficulté scolaire en intervenant auprès des élèves rencontrant des difficultés persistantes qui perturbent leurs apprentissages.

L'équipe des réseaux d'aide est constituée, lorsqu'elle est complète, d'enseignants spécialisés et d'un psychologue scolaire. Ils interviennent lorsque des besoins sont identifiés par l'équipe enseignante mais aussi à la demande des familles qui souhaitent rencontrer le psychologue scolaire.

Leur action qui est complémentaire de celle des enseignants des classes, permet une meilleure réponse en équipe aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains enfants. Tous les élèves, quelle que soit leur école et quel que soit le territoire (urbain ou rural), devraient avoir accès aux mêmes chances et mêmes aides. Il s'agit là d'une équité de traitement face à l'accès au service public.

Or l'enveloppe allouée, par l'Education Nationale, au remboursement des frais de déplacements des membres des RASED n'est pas suffisante pour couvrir l'ensemble des besoins identifiés par les équipes enseignantes. Il est demandé aux membres du RASED de réduire voire d'annuler des prises en charge faute de moyens. Il s'agit là d'une rupture grave d'accès au service public. En Vendée, cette modalité de fonctionnement par « enveloppe budgétaire » n'est pas conforme. En effet, l'indemnisation doit se faire sur la base des kilomètres réellement effectués et non sur la base d'un forfait.

Le Collectif exprime la nécessité d'une mise en conformité par les services académiques de Vendée avec la règle établie par l'arrêté du 20 décembre 2013 pris pour l'application du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006, pour permettre aux RASED de continuer à intervenir dans les écoles.

Le passeport du civisme

Joseph Mady a interpellé le Conseil d'Administration du 15 avril sur la mise en place d'un "**passeport du civisme**" par l'Association des Maires pour le civisme. Ce passeport est en attente de labellisation de l'Éducation Nationale. Il concerne les C.M., les collégiens, les lycéens, avec remise de médailles en fin d'année scolaire.

Une discussion s'est instaurée sur les thèmes abordés (devoir de mémoire, démocratie, patriotisme, citoyenneté...), les actions menées, la place dans les projets d'école et le choix des enseignants (à l'école Dolto des Herbiers, les enseignants préféraient une formation citoyenne du C.P. au C.M.2), le rôle que le DDEN peut jouer. Un dossier est transmis à la Fédération des D.D.E.N., pour avis.

Eddy KHALDI, président, connaît cette association nationale, ayant rencontré un maire des Yvelines à l'origine de celle-ci. Les actions lui paraissent « porteuses, pistes intéressantes » ; il conseille de rencontrer les responsables départementaux pour nous faire connaître, faire un lien avec le concours « se construire citoyen ».



"La laïcité n'est pas un particularisme accidentel de l'histoire de France, elle constitue une conquête à préserver et à promouvoir, de portée universelle." *Henri Pena-Ruiz*

La pose du triptyque républicain sur l'école de La Boissière-des-Landes

Le 27 mars 2021, une cérémonie s'est déroulée à La Boissière-des-Landes en l'honneur du triptyque républicain qui a été inscrit au fronton de l'école publique de La Boissière-des-Landes il y a un mois et demi. Cet événement s'inscrivait dans la validation du « passeport civisme » sur lequel les élèves de CM1 - CM2 ont travaillé durant l'année scolaire.

Le "passeport civisme" aborde 5 thèmes :

- Solidarité avec nos aînés
- Le devoir de mémoire
- Apprendre à surfer sur le WEB en sécurité
- Protéger et porter secours
- Préserver son environnement

La cérémonie s'est déroulée en présence des élèves de CM1/CM2, de leur enseignant M. Sébastien Roussel et de la directrice de l'école Mme Carine Puaud et sous la direction du maire de la nouvelle commune, M. Bernard Arnaud et ses adjoints, de M. Roger Epaud, responsable de la section des Anciens Combattants et de M. Claude Sorro, D.D.E.N.

Ce dernier en reprenant les écrits de Henri Pena-Ruiz dans son livre "Dictionnaire amoureux de la Laïcité" cite Victor Hugo commentant la devise républicaine dans son ouvrage "Le droit et la loi" : "la formule Républicaine a su admirablement ce qu'elle disait et ce qu'elle faisait : la gradation de l'axiome social est irréprochable. Liberté, Egalité, Fraternité. Rien à ajouter, rien à retrancher. Ce sont les trois marches du perron suprême.

la Liberté, c'est le droit,

- l'Égalité, c'est le fait,

- la Fraternité, c'est le devoir.

Tout l'homme est là"



Mais pour que ce triptyque vive, qu'il soit un symbole si fort qu'il devienne non seulement l'identifiant du pays qui l'a vu naître, la France, mais pour qu'il puisse porter sens dans le monde entier, il lui fallait une règle d'application et cette règle c'est la Laïcité. Laïcité que fonde la loi du 9 décembre 1905 et dont le terme apparaîtra dans le texte de la Constitution de la République Française, 40 ans et deux guerres mondiales plus tard, le 27 octobre 1946 : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale ».

Et l'école ?

A cette école publique de La Boissière-des-Landes, il va falloir donner un patronyme. Elle ne doit pas rester anonyme afin d'être, d'une part identifiée et d'autre part un élément d'appropriation et d'appartenance pour les utilisateurs que sont aux premiers chefs les enfants.

Edgar Morin dans "La tête bien faite" signale que l'éducation doit contribuer à l'auto-formation de la personne (apprendre et assumer la condition humaine, apprendre à vivre) et apprendre à devenir citoyen. Cela suppose l'enracinement en lui de son identité (personnelle : s'assumer), nationale (faire partie d'une communauté), respectueuse et légale (reconnaître l'autre comme son double aux rapports gérés et clarifiés par application de la loi).

Comment la pandémie a fragilisé davantage les "enfants pauvres"

Le développement de l'enfant nécessite un environnement sécurisant dans lequel les parents doivent pouvoir être disponibles pour répondre à ses besoins socio-émotionnels. Or, avec le Covid, le stress parental et le stress des enfants sont plus importants dans les familles vivant dans un contexte de pauvreté (insécurité financière, sanitaire, logement...), avec des répercussions sur la qualité des liens parents – enfants. De plus, le manque ou l'insuffisance d'équipement informatique et l'illectronisme, ont empêché la communication pouvant amener à un isolement social et à la solitude, facteur de vulnérabilité pour la santé physique et psychique. La pandémie a exacerbé les difficultés de cette population.

Actuellement, en classe, les enfants sont moins concentrés, davantage parasités par les bruits extérieurs. Ils ont un besoin énorme de se défouler. Dans la cour, chaque classe dispose de son propre espace, les fratries, les amis sont séparés ; les enfants ont oublié leur « statut d'élève » avec les règles afférentes.

Les enfants ont besoin d'interagir, l'école en est le lieu idéal. Dans le cadre familial, ce manque de réciprocité a fait régresser l'enfant dans son langage, dans ses apprentissages, dans le goût de l'effort, dans la gestion de ses émotions, le respect des autres et des consignes... Au niveau des CM, les enseignants constatent une sensibilité aux thèses complotistes entretenues dans les familles.

Lorsque l'enfant souffre d'un handicap, les dégâts du confinement ont été amplifiés : repliement sur soi-même, oubli des apprentissages déjà acquis...

On ne peut distancier ce triste constat d'un pire : celui de la pandémie dans le monde. La vie des enfants y a été totalement chamboulée.

Presque plus aucun enfant ne va à l'école alors que la moitié des élèves du monde comptaient sur l'école pour les nourrir. L'école ne peut plus être le témoin et alerter sur les cas d'enfants victimes, les filles abandonnent définitivement leur scolarité, les campagnes de vaccination, autres que le Covid, ont été suspendues. Etc... la liste des effets désastreux du Covid est interminable...

Plusieurs mois d'interruption d'études se paient durant toute la vie...

Cette pandémie a permis de confirmer les multiples missions de l'école pour l'individu et la collectivité.

La médecine scolaire prise en charge par le département



Fin 2020, Jacqueline Gourault, la Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales a annoncé que le gouvernement entend transférer aux départements la compétence des services de Médecine Scolaire pour constituer de véritables services de santé de l'enfant du 1er âge à la majorité.

En effet, les départements ont déjà à charge la Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.). Créés en 1945, ces services assurent des actions de prévention et de dépistage des handicaps des enfants de moins de 6 ans, également de la surveillance des établissements et services d'accueil des enfants de la même tranche d'âge, ainsi que des assistantes maternelles.

Les médecins scolaires assurent, quant à eux, des missions de prévention et de promotion de la santé dans les écoles primaires, les collèges et les lycées. Ils sont notamment chargés d'assurer 2 visites médicales pour chaque élève aux âges de 6 ans et 12 ans : vérification du carnet de santé et des vaccinations obligatoires, calcul de l'Indice de Masse Corporelle (rapport taille/poids), examen clinique, bilan du langage et du développement psychomoteur, entretien avec les parents sur les conditions de vie de l'enfant.

Pour Jacqueline Gourault, il y a une "logique" à regrouper les 2 services sous l'égide des départements. La Cour des Comptes approuve. Dans un rapport publié en mai 2020, elle pointait un "défaut de pilotage" de la médecine scolaire. Les magistrats relevaient que seul 1 élève sur 5 bénéficiait effectivement d'une visite scolaire, le taux ayant brutalement chuté de 26 % à 18 % entre 2013 et 2018.

Le nombre de médecins et d'infirmiers scolaires a chuté drastiquement au fil des décennies. On en est aujourd'hui, fin 2020, à 1 infirmier pour 1 558 élèves et 1 médecin pour 12 728 élèves.

Médecine scolaire et Covid

Le Président de la République Emmanuel Macron s'est exprimé fin janvier sur les réseaux sociaux pour assurer les victimes de son soutien et a déclaré que des rendez-vous de dépistage et de prévention seraient mis en place au primaire et au collège, dans le cadre des visites médicales obligatoires.

Cette annonce renvoie cependant à une difficulté de terrain ; la pénurie de médecins scolaires, un tiers des postes sont vacants.

Dans cette période particulière où chaque jour sont évoqués à l'envi les mots "pandémie, fermetures de classes, enseignement à distance, décrochage scolaire, mal-être", il est important de revenir sur le rôle de ces professionnels qui se trouvent en première ligne face aux enjeux actuels de santé publique et de société.

Les médecins scolaires n'approchent pas seulement la santé de façon individuelle, mais ils devraient avoir une approche collective : éducation à la santé, surveillance de l'environnement scolaire, formation des personnels aux caractéristiques de la santé de l'enfant et de l'adolescent, recueil des données sur la santé des élèves, voire partir à des recherches concernant ces publics.

Enfin, ils sont aussi partie prenante dans la gestion des situations d'urgence sanitaires : survenue d'événements graves ou maladies transmissibles dans la communauté scolaire. La situation actuelle illustre bien le bénéfice qui pourrait être attendu de ce corps professionnel. Les médecins scolaires sont en première ligne sur de nombreuses problématiques du Covid 19 (troubles psychologiques des enfants, isolement, prévention des violences intrafamiliales...)

La médecine scolaire devrait considérer l'école comme un milieu de vie favorable à la santé et comme l'opportunité de lutter contre les inégalités sociales de santé. D'où l'importance à chaque professionnel de changer de paradigme : de l'individu au collectif, du curatif au préventif, du soin à la prévention de la santé, comme le stipulent leur mission et formation.

On mesure bien la tension entre l'ampleur de la tâche et la réalité des effectifs disponibles.

Enseignement Optionnel Langues Vivantes Étrangères (Eile/Elco)

À la rentrée 2021/22, l'enseignement optionnel d'une langue vivante (en Vendée : Arabe, Italien, Portugais, Turc) est possible du C.E.1 au C.M.2 et est organisé par l'Éducation Nationale. Ce dispositif E.I.L.E. (Enseignements Internationaux de Langues Étrangères) est adossé au cadre européen commun de références pour les langues (C.E.C.R.L.) qui vise l'acquisition du niveau A1 en fin de C.M.2.

Cet enseignement gratuit est proposé en dehors des horaires scolaires et des locaux habituels. Il est dispensé par des enseignants originaires d'un pays ayant passé pour ce partenariat un accord bilatéral avec la France.

Les demandes devaient être faites avant le 11 mai 2021.

L'inscription entraîne l'obligation d'assiduité et de respect des horaires : 1h30 par semaine.

Ce dispositif permet de regrouper les élèves de différentes écoles et se déroule dans une école différente de celle où l'enfant est scolarisé.

Le recrutement des professeurs fait l'objet d'une attention particulière afin de s'assurer qu'ils possèdent les compétences requises pour enseigner à des enfants de 7 à 11 ans. Ces compétences sont régulièrement contrôlées par les inspecteurs de l'Éducation Nationale.

L'ouverture d'un cours à la rentrée scolaire dépend du nombre de demandes reçues et de la possibilité pour le pays étranger partenaire de mettre un professeur à disposition pour assurer cet enseignement.

Adresse postale : Union de Vendée - D. D. E. N. Pôle associatif - boîte à lettres n° 144
71 Boulevard Aristide Briand 85000 La Roche-sur-Yon

Adresse du bureau au pôle associatif yonnais : Porte B, 1er étage, à côté des Francas.

Numéro de téléphone de l'Association : Tél. 06 44 13 38 73

Site internet des D.D.E.N. de Vendée : <https://dden-vendee.jimdofree.com> Adresse courriel : ce.dden85@ac-nantes.fr